

Les crédits

Nous possédons maintenant des données qui font ressortir les avantages des liaisons TGV pour les voyageurs, en termes de sécurité, de durée de trajet et de coûts de passage. Selon l'étude, la durée des trajets de gare à gare calculée en fonction d'une vitesse maximale d'exploitation de 300 kilomètres-heure serait de 1 heure 35 entre Québec et Montréal, de 1 heure 05 entre Montréal et Ottawa, etc. Ce gain de temps même par rapport à l'avion est considérable.

J'ajoute que de même que cela se fait à Lyon, le TGV pourrait avantageusement apporter, enfin, une solution au problème de la desserte des aéroports de Mirabel et de Dorval et de la liaison rapide entre les deux aéroports par l'ajout d'une boucle que le train ne parcourrait qu'à certaines heures.

Mais un autre argument qui plaide en faveur du TGV c'est bien évidemment l'environnement. Le TGV consomme par voyageur deux fois moins d'énergie que l'automobile et quatre fois moins qu'un avion à réaction.

De plus, si l'électrification de la ligne pouvait se faire, comme c'est l'usage absolument général en Europe, cela aurait le double avantage de respecter encore mieux l'environnement puisqu'il n'y aurait pas de rejets dans l'atmosphère et de consommer une énergie abondante en Ontario aussi bien qu'au Québec, province qui, en ce moment, tente d'en exporter.

Je parlerai de la création d'emploi puisque c'est l'objet du débat. Le TGV créerait près de 120 000 emplois par année, globalement. Cette initiative réduirait les dépenses gouvernementales dans le cadre du programme d'assurance-chômage. Cette constatation est à mettre en relation avec la perte prévisible de centaines d'emplois par la fusion de CN et de CP. Le TGV prendrait idéalement le relais pour utiliser cette main-d'oeuvre.

Faute d'un projet d'avenir, l'industrie ferroviaire québécoise est vouée à un déclin inexorable. Le TGV donnerait à VIA Rail une seconde jeunesse et lui permettrait, à l'instar de la SNCF en France, de financer des lignes déficitaires.

Les coûts, je n'ai pas beaucoup l'occasion d'en parler, on les évalue à 7 milliards et demi, mais il y aurait des recettes. . .

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 15, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, le débat sur la motion est clos.

En conséquence, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est maintenant saisie.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure) propose:

Que le budget supplémentaire (B), 1993-1994, déposé à la Chambre le mardi 8 mars 1994, soit adopté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

• (1715)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi C-19, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^{me} Maheu.)

(Les articles 2 à 7 sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

[Français]

M. Gauthier (Roberval): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La vice-présidente: L'honorable député de Roberval sur un recours au Règlement.

M. Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, vu que je n'ai pas l'habitude de ce genre de travaux, j'aimerais savoir si le président du Conseil du Trésor pourrait donner l'assurance à la Chambre que le contenu du projet de loi est conforme à la formule habituelle?

[Traduction]

M. Eggleton: Madame la présidente, ce projet de loi se présente sous la même forme que par les années passées.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Eggleton propose: Que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.